



### SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

1. Immeuble avec ou sans ascenseur
2. Accès et aire de manœuvre
3. Sécurité fonctionnelle
4. Facilité d'utilisation

## 1. Immeuble avec ou sans ascenseur

Dans un immeuble d'habitation avec ascenseur, lorsque les appareils de lessive ne sont pas intégrés à l'habitation, une buanderie devrait préférablement être aménagée sur chacun des étages.

Dans un immeuble d'habitation sans ascenseur, la buanderie devrait être située au rez-de-chaussée ou à l'étage d'entrée du bâtiment.

L'aménagement d'une buanderie accessible et adaptable assure un espace libre au plancher permettant de manœuvrer adéquatement devant le comptoir et les appareils de lessive.

**Une buanderie accessible devrait avoir au moins une lessiveuse à ouverture frontale.**

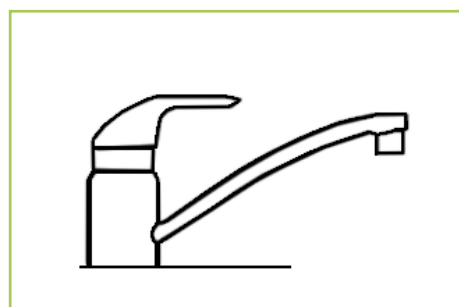
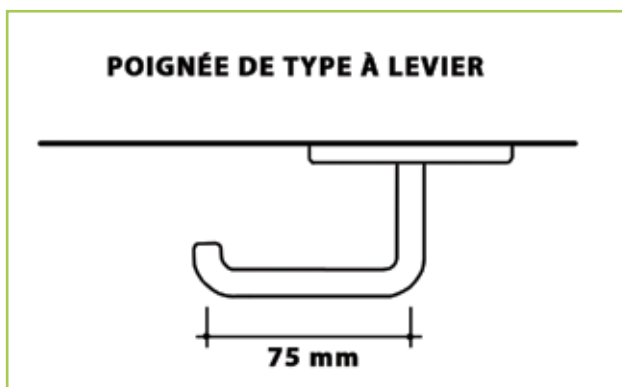
## 2. Accès et aire de manœuvre

- Porte de **865 mm** de largeur, l'ouverture n'empiétant pas dans l'aire de manœuvre.
- Seuil biseauté d'au plus **13 mm**.
- Aire de manœuvre de **1500 mm** de diamètre devant les comptoirs et les appareils de lessive.
- Espace libre de **300 mm** entre un appareil et le mur adjacent.
- Comptoir dégagé sur une hauteur de **680 mm**.

## 3. Sécurité fonctionnelle

- Si la porte comprend une partie vitrée, la base doit se situer au plus **1050 mm** du sol.
- Éclairage de **200 lux**.
- Évier avec vidage désaxé et siphon isolé localisé à l'arrière et parallèle au mur.

#### 4. Facilité d'utilisation



Manette à levier

- Poignée de porte à levier.
- Comptoir à **880 mm** du sol.
- Robinetterie d'évier avec manette à levier.
- Interrupteur d'éclairage à **1070 mm** du sol.

#### Sources

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Code de construction du Québec*, Chapitre 1 – Bâtiment, section 3.8, [En ligne], Éditeur officiel du Québec, 2000, mis à jour en janvier 2012. [[www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/B\\_1\\_1/B1\\_1R2.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/B_1_1/B1_1R2.HTM)] (Consulté le 1<sup>er</sup> février 2012).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Solutions applicables à la conception de logements accessibles et adaptables*, [En ligne], 1996. [<https://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail.cfm?cat=123&itm=26&lang=fr&fr=1328111495699>] (Consulté le 1<sup>er</sup> février 2012).

#### Fiches complémentaires

Fiche-conseils 06 : Vestibule et circulation intérieure

Fiche-conseils 12 : Corridors, portes, seuils, fenêtres et revêtements de sol

Fiche-conseils 13 : Quincaillerie, robinetterie et éclairage



